

COMMISSION FEDERALE BASKET FAUTEUIL 2025/2026

TITRE 6

REGLEMENTS « CHAMPIONNATS »

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES			Page 3
	Art. 1	Les épreuves sportives	
	Art. 2	Salles et terrains	
	Art. 3	Conditions de participation	
	Art. 4	Composition des équipes	
	Art. 5	Championnat de France	
	Art. 6	Joueur classé « 5.0 points » et participation en championnat de France	
	Art. 7	Nombre maximum de points en jeu	
	Art. 7.1	Dépassement de points	Page 4
	Art. 8	Accession	
	Art. 9	Demande de rétrogradation avant la date de clôture des engagements	
	Art. 10	Equipe manquante	
Art. 11	Cas non prévu au règlement		
ELITE NATIONALE BASTIDE MEDICAL			Page 5
	Art. 1	Présentation	
	Art. 2	Qualification et licences	
	Art. 3	Compétition	
	Art. 4	Déroulement du championnat	
		Schéma	Page 6
	Art. 5	Arbitrage	Page 7
	Art. 6	Officiels de Table de Marque	
	Art. 7	Frais d'arbitrage	
	Art. 8	Frais d'engagement	
	Art. 9	Feuille de marque	
	Art. 10	Vidéo	
Art. 11	Matériel		
NATIONALE 1			Page 8
	Art. 1	Présentation	
	Art. 2	Qualification et licences	
	Art. 3	Compétition	
	Art. 4	Déroulement du championnat	
		Schéma	Page 9

	Art. 5	Arbitrage	Page 10
	Art. 6	Officiels de Table de Marque	
	Art. 7	Frais d'arbitrage	
	Art. 8	Frais d'engagement	
	Art. 9	Feuille de marque	
	Art. 10	Vidéo	
	Art. 11	Matériel	
NATIONALE 2			Page 11
	Art. 1	Présentation	
	Art. 2	Qualification et licences	
	Art. 3	Compétition	
	Art. 4	Déroulement du championnat	
		Schéma	Page 12
	Art. 5	Arbitrage	Page 13
	Art. 6	Officiels de Table de Marque	
	Art. 7	Frais d'arbitrage	
	Art. 8	Frais d'engagement	
	Art. 9	Feuille de marque	
	Art. 10	Matériel	
NATIONALE 3			Page 14
	Art. 1	Présentation	
	Art. 2	Qualification et licences	
	Art. 3	Compétition	
	Art. 4	Déroulement du championnat	
	Art. 4 B	Critères de qualification pour le Final 4 du championnat de N3	
	Art. 4 T	Montée en Nationale 2	Page 15
		Schéma	Page 16
	Art. 5	Arbitrage	Page 17
	Art. 6	Officiels de Table de Marque	
	Art. 7	Frais d'arbitrage	
	Art. 8	Frais d'engagement	
	Art. 9	Feuille de marque	
	Art. 10	Matériel	
TABLEAU DES CLASSIFICATIONS			Page 18
AUTRES COMPETITIONS			Page 19
COUPE DE FRANCE – Trophée Maurice Schoenacker			Page 20
COUPE DE LA COMMISSION			
CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES U23 - Coupe Bernard GANSER – Trophée « Le Petit Robert »			
COUPE D'EUROPE DES CLUBS			

INFORMATIONS GENERALES

Article 1 - Les épreuves sportives

La C.F.B.F organise les épreuves sportives. Celles-ci se déroulent conformément aux règlements administratifs et sportifs.

Les différents championnats : Elite Nationale ; Nationale 1 ; Nationale 2 ; Nationale 3 sont directement placés sous l'autorité du responsable développement de la Commission Fédérale de Basket Fauteuil (C.F.B.F).

Article 2 - Salles et terrains

Toute salle et terrain, où se disputent des rencontres officielles, doit être homologué par la Sous-Commission Salles et Terrains de Basket-ball Ou le cas échéant par la C.F.B.F.

Article 3 - Conditions de Participation

Les différents championnats organisés sont ouverts aux clubs régulièrement qualifiés à la Fédération Française Handisport, ayant réglé les droits d'engagement, cotisations et pénalités financières.

La C.F.B.F se réserve le droit de refuser l'engagement d'une équipe si les différents règlements financiers ne sont pas honorés d'une saison à une autre.

Article 4 - Composition des équipes

Le nombre maximum de membres de la délégation qui peuvent s'asseoir sur le banc d'équipes avec une responsabilité spéciale a été étendu à 7. Par conséquent, il doit y avoir au maximum 16 sièges / emplacements disponibles sur le banc d'équipe. Le nombre total maximal de membres de l'équipe est de 21 (12 joueurs, 2 entraîneurs et 7 membres de délégation qui l'accompagnent). (Application IWBF)

Dans toutes les divisions, chaque équipe est composée de 12 joueurs maximums inscrits sur la feuille de marque.

Article 5 - Championnat de France

Les différentes divisions du championnat de France Basket Fauteuil sont :

- Elite Nationale en poule unique
- Nationale 1 en poule unique
- Nationale 2 en poule unique
- Nationale 3 en poules multiples

Article 6 – Joueur classé « 5.0 points » et participation en championnat de France

Un joueur classé « 5.0 points » qu'il soit valide (V) ou non éligible (NE) peut évoluer dans les championnats de France Basket Fauteuil.

Elite Nationale et Nationale 1 :

Un joueur de classe « 5.0 points » autorisé sur la feuille de marque et sur le terrain

Nationales 2 :

Deux joueurs de classe « 5.0 points » autorisés sur la feuille de marque et qui peuvent être en même temps sur le terrain.

Nationales 3 :

Joueurs de classe « 5.0 points » : Pas de limite sur la feuille de marque, deux qui peuvent être en même temps sur le terrain.

Article 7 - Nombre maximum de points en jeu

Le nombre maximum de points des joueurs en jeu

- | | | |
|-------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| ▪ Elite Nationale | → 14.5 points (sans liseré) | → 17.5 points (avec liseré(s)) |
| ▪ Nationale 1 | → 14.5 points (sans liseré) | → 17.5 points (avec liseré(s)) |
| ▪ Nationale 2 | → 16 points (sans liseré) | → 19 points (avec liseré(s)) |
| ▪ Nationale 3 | → 17 points (sans liseré) | → 20 points (avec liseré(s)) |

Article 7.1 -Dépassement de points et nombre de joueurs étrangers (cf article 48.4 règlement officiel basket-fauteuil 2021)

Le commissaire, s'il y en a un, ou l'aide marqueur doivent aider le marqueur dans le contrôle du nombre de points en jeu suivant la réglementation en vigueur. S'il y a un dépassement de points, le commissaire (s'il y en a un) ou l'aide marqueur doit avertir le marqueur qui doit à son tour informer le 1^{er} arbitre et une faute technique sera sifflée contre l'entraîneur fautif. Dans le cas d'un dépassement du nombre de joueurs étrangers (non sélectionnables en équipe de France), hors joueurs FIDET, cet article s'appliquera.

Pour les articles 5 à 7.1 : Se référer au tableau en page 16 de ce document)

Article 8 – Accession

Si un club sportif régulièrement qualifié ne s'engageait pas dans la division supérieure, il serait maintenu dans sa division.

Il débutera le championnat la saison suivante avec une pénalité de 3 points.

En fonction des règles des différentes divisions, et après étude par le Bureau Exécutif de la C.F.B.F, une équipe pourra le remplacer.

Il pourra le cas échéant, accéder la saison suivante dans la division supérieure.

En cas de refus d'accession deux saisons consécutives, ce club sera rétrogradé dans la division inférieure.

Article 9 - Demande de rétrogradation avant la date de clôture des engagements

Un club régulièrement qualifié dans une division peut, avant la date de clôture des engagements, demander à être rétrogradé.

Dans ce cas, la rétrogradation s'applique par défaut de deux divisions.

Le bureau exécutif de la C.F.B.F. examinera la demande et s'efforcera d'y apporter une réponse favorable. Toutefois, afin de préserver l'équilibre des compétitions, il se réserve la possibilité d'inscrire le club dans une autre division, selon les besoins d'organisation.

Exemple : un club évoluant en Élite Nationale et demandant à être rétrogradé devrait normalement évoluer en Nationale 2 la saison suivante. Si la poule de Nationale 1 ne comporte que 9 équipes la saison suivante, le club demandeur pourrait évoluer en Nationale 1 afin de constituer une poule de 10 équipes.

Cas particulier pour un club évoluant en Nationale 2 :

Un club X de Nationale 2 demandant à être rétrogradé => Son niveau d'évolution la saison suivante sera la Nationale 3.

Il démarrera cependant la saison en Nationale 3 avec une pénalité de 3 points.

Article 10 – Equipe manquante

Si une équipe se retirait d'un championnat et que donc une équipe venait à manquer, la C.F.B.F proposera d'abord un repêchage à une équipe de la division amenée à descendre puis à une montée supplémentaire pour une équipe de la division inférieure (classement de la saison).

Article 11 – Cas non prévu au règlement

Tout cas exceptionnel sera étudié par la C.F.B.F.

REGLEMENT « CHAMPIONNATS »

ELITE NATIONALE

Article 1 : Présentation

La C.F.B.F organise un championnat de France Elite Nationale avec 10 clubs.
Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses régulièrement qualifiés.

Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueurs autorisés de 12 maximum avec 6 joueurs non sélectionnables en équipe de France (hors joueur « FIDET ») pouvant être inscrits sur la feuille de marque mais avec seulement la possibilité d'en faire évoluer en même temps 4 sur le terrain. De plus, possibilité d'évoluer avec un seul joueur classé « 5.0 points » valide ou « 5.0 points » NE.

Article 3 : Compétition

Les règles du jeu sont les règles officielles de l'IWBF.

Article 4 : Déroulement du championnat

Toutes les équipes se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs allers-retours.

Phases finales

À l'issue de la saison régulière :

Les équipes classées 3^e vs 6^e et 4^e vs 5^e s'affrontent en matchs aller-retour sur deux week-ends.

Les équipes classées 1^e et 2^e sont exemptes de ce tour et sont directement qualifiées pour le Final Four.

Les vainqueurs des rencontres « 3^e vs 6^e » et « 4^e vs 5^e » sont qualifiés pour le Final Four.

Pour ces rencontres, le match aller aura lieu chez le moins bien classé à l'issue de la saison régulière.

En cas d'égalité au niveau du goal-average, des prolongations seront nécessaires sur le match retour pour identifier un vainqueur.

Final Four

Détermination de l'ordre des demi-finales

Si le club organisateur du Final Four participe aux phases finales, il pourra choisir de disputer soit la première, soit la deuxième demi-finale.

Si le Final Four se déroule sur terrain neutre, un sondage sera réalisé auprès des quatre équipes participantes afin de déterminer leurs préférences concernant l'ordre des demi-finales.

En l'absence de consensus, un tirage au sort sera effectué.

Jour 1 :

Demi-finale 1 : l'équipe classée 2^e de la saison régulière affronte le vainqueur du match « 3^e vs 6^e ».

Demi-finale 2 : l'équipe classée 1^e de la saison régulière affronte le vainqueur du match « 4^e vs 5^e ».

Jour 2 :

Petite Finale : les perdants des demi-finales 1 et 2 du « Jour 1 » s'affrontent pour la 3^e et 4^e place.

Finale : les vainqueurs des demi-finales 1 et 2 du « Jour 1 » s'affrontent pour la 1^e et 2^e place.

Le vainqueur de ce Final Four est sacré champion de France d'Elite Nationale.

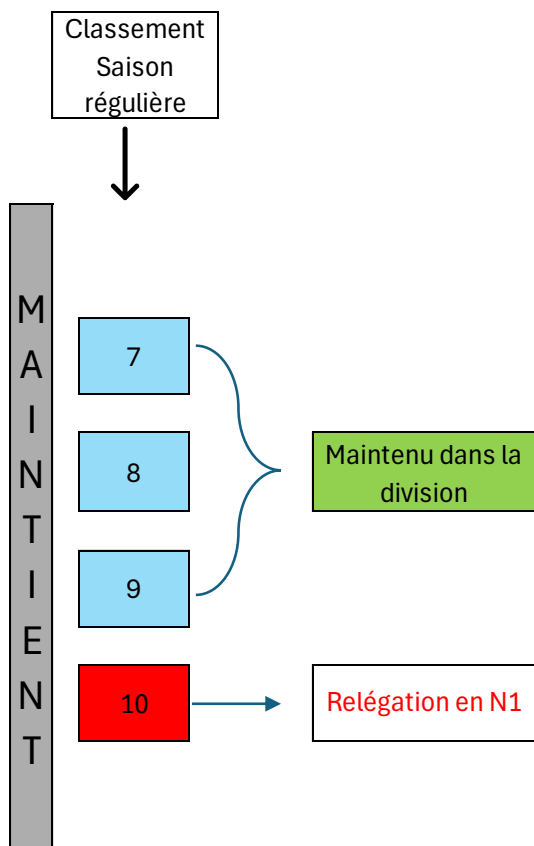
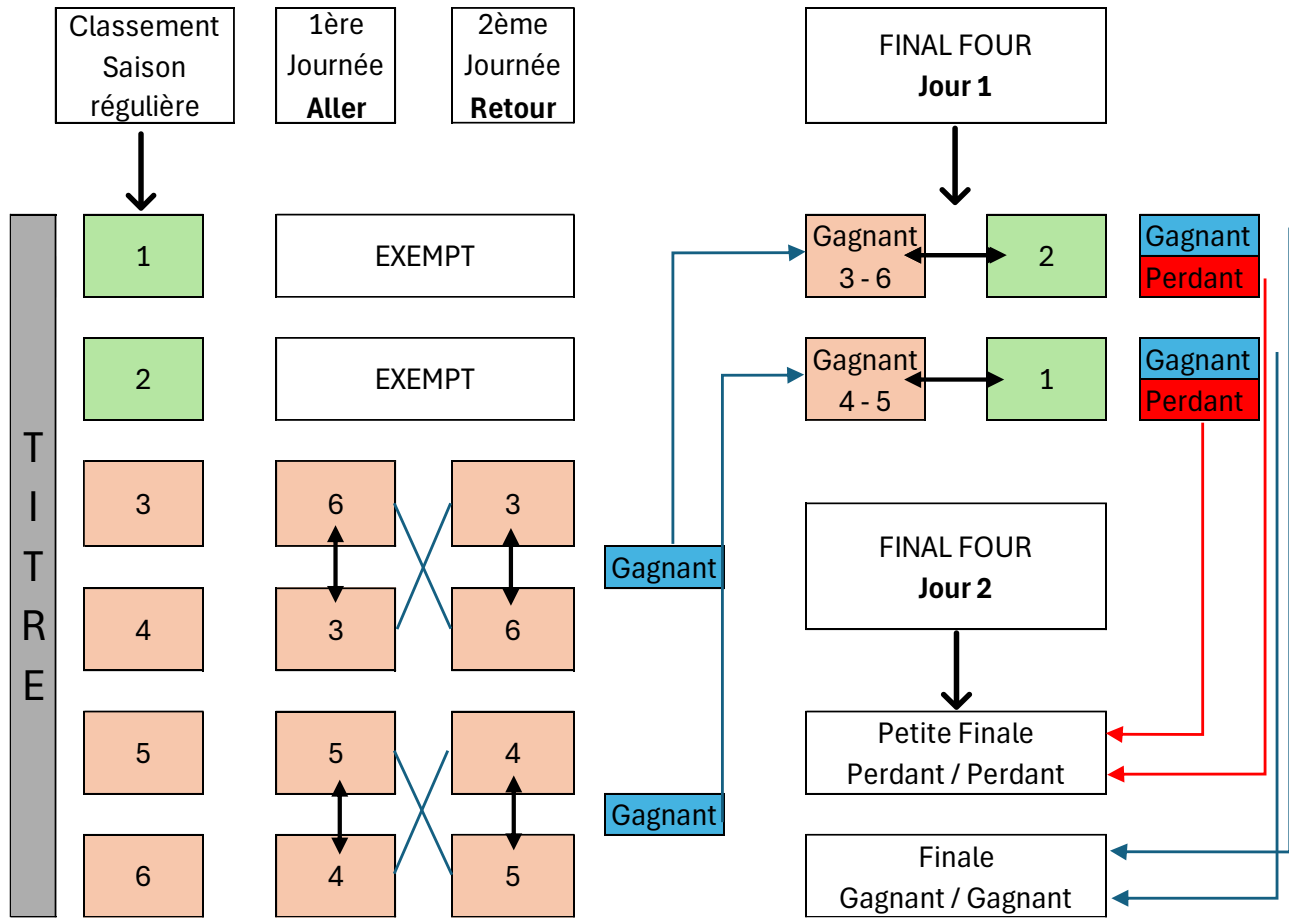
Relégation :

L'équipe classée 10^e de la saison régulière est reléguée en Nationale 1.

Cas particuliers :

Si une équipe reléguée ne peut pas descendre en raison des règlements sportifs (par exemple : un club d'Elite Nationale relégué dispose déjà d'une équipe engagée en Nationale 1), alors les deux équipes seront reléguées.

ELITE NATIONALE



Article 5 : Arbitrage

Les arbitres seront désignés par la sous-commission arbitrage à raison de 2 arbitres sur l'ensemble de la compétition.

Article 6 : Officiels de Table de Marque (OTM)

Il est rappelé aux équipes d'Élite Nationale l'importance de désigner comme OTM des officiels compétents, soit formés par leurs soins (avec, le cas échéant, l'appui de la sous-commission arbitrage), soit issus de la FFBB.

À compter de la saison 2025-2026, toute personne exerçant la fonction d'OTM, ainsi que toute personne mentionnée sur une feuille de marque, devra impérativement être licenciée auprès de la Fédération Française Handisport (FFH).

- En cas de non-respect de cet article : voir dispositions financières.

Article 7 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du championnat d'Elite Nationale sont pris en charge par la caisse de péréquation de la C.F.B.F.

Article 8 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans les dispositions financières de la C.F.B.F.

Article 9 : Feuille de marque

Voir articles 23 et 24 des REGLEMENTS GENERAUX.

Article 10 : Vidéo

- A la charge du club recevant de mettre en place un dispositif vidéo respectant le cahier des charges.
- En cas de non-respect de cet article : voir dispositions financières.

Article 11 : Matériel

Voir article 36 des REGLEMENTS GENERAUX.

NATIONALE 1

Article 1 : Présentation

La C.F.B.F organise un championnat de France de Nationale 1 avec 10 clubs.
Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses régulièrement qualifiés.

Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueurs autorisés de 12 maximum avec 6 joueurs non sélectionnables en équipe de France (hors joueur « FIDET ») pouvant être inscrits sur la feuille de marque mais avec seulement la possibilité d'en faire évoluer en même temps quatre sur le terrain. De plus, possibilité d'évoluer avec un seul joueur classé « 5.0 points » valide ou « 5.0 points » NE.

Article 3 : Compétition

Les règles du jeu sont les règles officielles de l'IWBF.

Article 4 : Déroulement du championnat

Toutes les équipes se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs allers-retours.

Phases finales

À l'issue de la saison régulière :

Les équipes classées 3^e vs 6^e et 4^e vs 5^e s'affrontent en matchs aller-retour sur deux week-ends.

Les équipes classées 1^e et 2^e sont exemptes de ce tour et sont directement qualifiées pour le Final Four.

Les vainqueurs des rencontres « 3^e vs 6^e » et « 4^e vs 5^e » sont qualifiés pour le Final Four.

Pour ces rencontres, le match aller aura lieu chez le moins bien classé à l'issue de la saison régulière.

En cas d'égalité au niveau du goal-average, des prolongations seront nécessaires sur le match retour pour identifier un vainqueur.

Final Four

Détermination de l'ordre des demi-finales :

Si le club organisateur du Final Four participe aux phases finales, il pourra choisir de disputer soit la première, soit la deuxième demi-finale.

Si le Final Four se déroule sur terrain neutre, un sondage sera réalisé auprès des quatre équipes participantes afin de déterminer leurs préférences concernant l'ordre des demi-finales.

En l'absence de consensus, un tirage au sort sera effectué.

Jour 1 :

Demi-finale 1 : l'équipe classée 2^e de la saison régulière affronte le vainqueur du match « 3^e vs 6^e ».

Demi-finale 2 : l'équipe classée 1^e de la saison régulière affronte le vainqueur du match « 4^e vs 5^e ».

Jour 2 :

Petite Finale : les perdants des demi-finales 1 et 2 du « Jour 1 » s'affrontent pour la 3^e et 4^e place.

Finale : les vainqueurs des demi-finales 1 et 2 du « Jour 1 » s'affrontent pour la 1^e et 2^e place.

Le vainqueur de ce Final Four est sacré champion de France de Nationale 1 et accède à l'Elite Nationale la saison suivante.

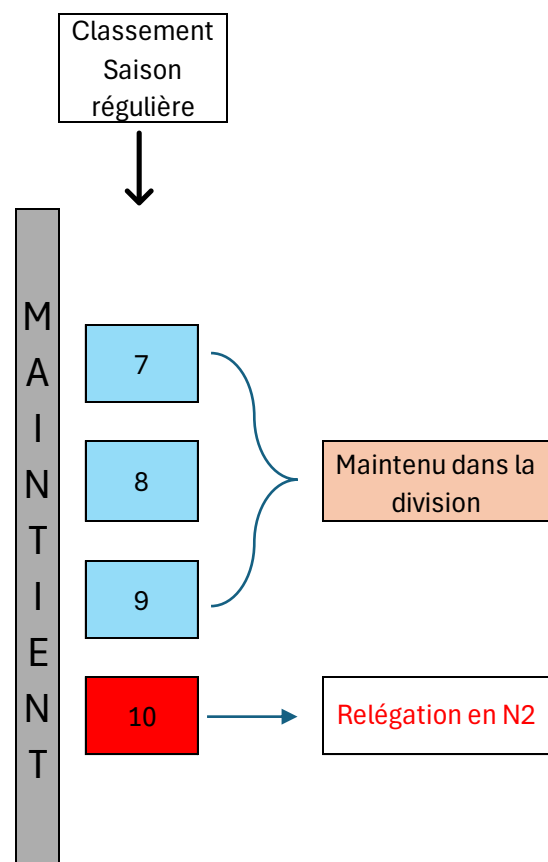
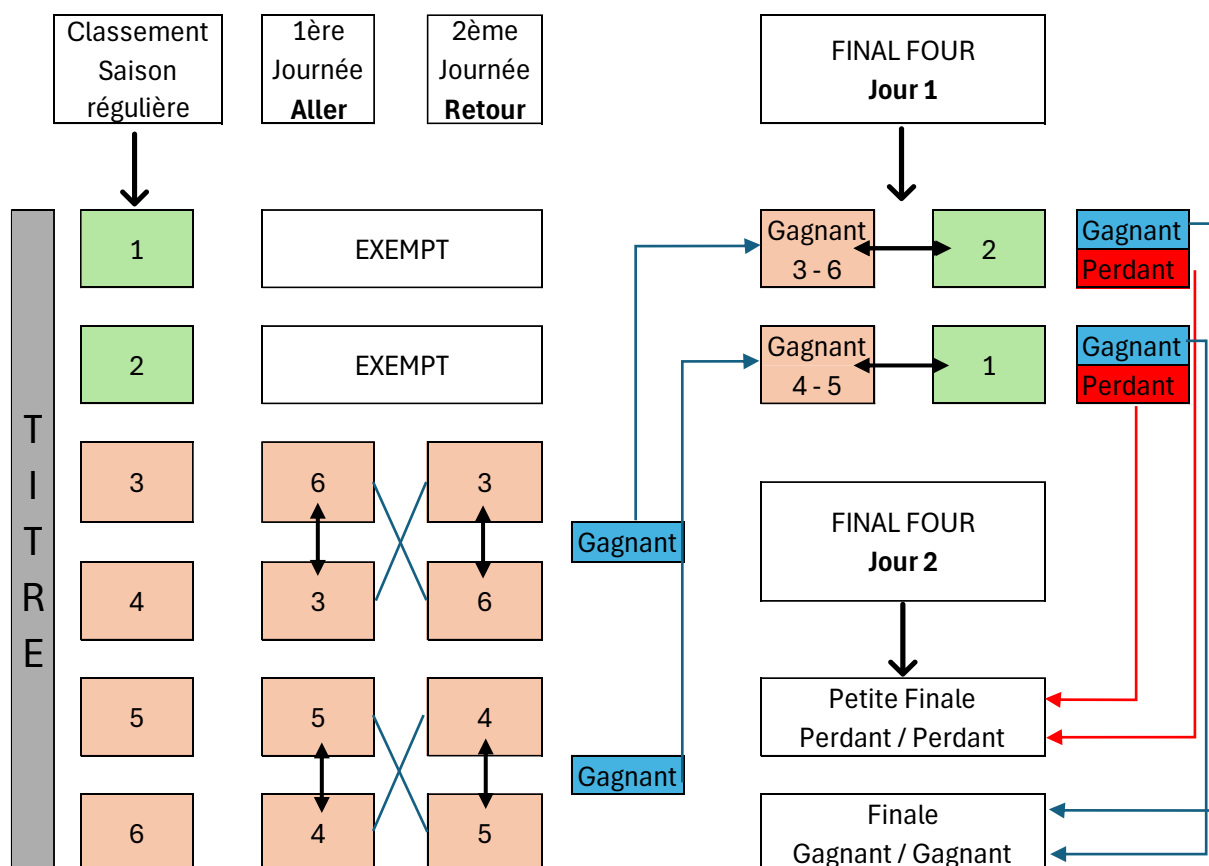
Relégation :

L'équipe classée 10^e de la saison régulière est reléguée en Nationale 2.

Cas particuliers :

- Si l'équipe championne de Nationale 1 ne peut pas monter en Elite Nationale en raison des règlements sportifs (cas d'une équipe 2 avec déjà une équipe 1 dans la division supérieure par exemple) :
 - L'équipe classée 10^{ème} d'Elite Nationale est maintenue.
 - En cas de refus d'être maintenu de la part de l'équipe classée 10^{ème} d'Elite Nationale, l'équipe classée 2^{ème} de Nationale 1 accède à l'Elite Nationale
- Si une équipe reléguée ne peut pas descendre en raison des règlements sportifs (par exemple : un club de Nationale 1 relégué dispose déjà d'une équipe engagée en Nationale 2), alors les deux équipes seront reléguées.

NATIONALE 1



Article 5 : Arbitrage

Les arbitres seront désignés par la sous-commission Arbitrage à raison de 2 arbitres.

Article 6 : Officiels de Table de Marque

Il est rappelé aux équipes de Nationale 1 l'importance de désigner comme OTM des officiels compétents, soit formés par leurs soins (avec, le cas échéant, l'appui de la sous-commission arbitrage), soit issus de la FFBB.

À compter de la saison 2025-2026, toute personne exerçant la fonction d'OTM, ainsi que toute personne mentionnée sur une feuille de marque, devra impérativement être licenciée auprès de la Fédération Française Handisport (FFH).

- En cas de non-respect de cet article : voir dispositions financières.

Article 7 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du championnat de Nationale 1 sont pris en charge par la caisse de péréquation de la C.F.B.F.

Article 8 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans les dispositions financières de la C.F.B.F.

Article 9 : Feuille de marque

Voir articles 23 et 24 des REGLEMENTS GENERAUX

Article 10 : Vidéo

- A la charge du club recevant de mettre en place un dispositif vidéo respectant le cahier des charges.
- Pas de sanction financière prévue pour le non-respect de cet article, mais fortement conseillé.

Article 11 : Matériel

Voir article 36 des REGLEMENTS GENERAUX

REGLEMENT « CHAMPIONNATS »

NATIONALE 2

Article 1 : Présentation

La C.F.B.F organise un championnat de France de Nationale 2 avec 11 clubs.
Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses régulièrement qualifiés.

Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueurs autorisés de 12 maximums avec 5 joueurs non sélectionnables en équipe de France (hors joueur « FIDET ») pouvant être inscrits sur la feuille de marque mais avec seulement la possibilité d'en faire évoluer en même temps quatre sur le terrain. De plus, possibilité d'évoluer avec deux joueurs classés « 5.0 points » valide ou « 5.0 points » NE.

Article 3 : Compétition

Les règles du jeu sont les règles officielles de l'IWBF.

Article 4 : Déroulement du championnat

Toutes les équipes se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs allers-retours.

Phases finales

À l'issue de la saison régulière :

Les équipes classées 1^e, 2^e, 3^e et 4^e sont qualifiées pour participer au Final Four.

Final Four :

Détermination de l'ordre des demi-finales

Si le club organisateur du Final Four participe aux phases finales, il pourra choisir de disputer soit la première, soit la deuxième demi-finale.

Si le Final Four se déroule sur terrain neutre, un sondage sera réalisé auprès des quatre équipes participantes afin de déterminer leurs préférences concernant l'ordre des demi-finales.

En l'absence de consensus, un tirage au sort sera effectué.

Jour 1 :

Demi-finale 1 : l'équipe classée 2^e de la saison régulière affronte l'équipe classée 3^e de la saison régulière.

Demi-finale 2 : l'équipe classée 1^e de la saison régulière affronte l'équipe classée 4^e de la saison régulière.

Jour 2 :

Petite Finale : les perdants des demi-finales 1 et 2 du « Jour 1 » s'affrontent pour la 3^e et 4^e place.

Finale : les vainqueurs des demi-finales 1 et 2 du « Jour 1 » s'affrontent pour la 1^e et 2^e place.

Le vainqueur de ce Final Four est sacré champion de France de Nationale 2 et accède à la Nationale 1 la saison suivante.

Relégation :

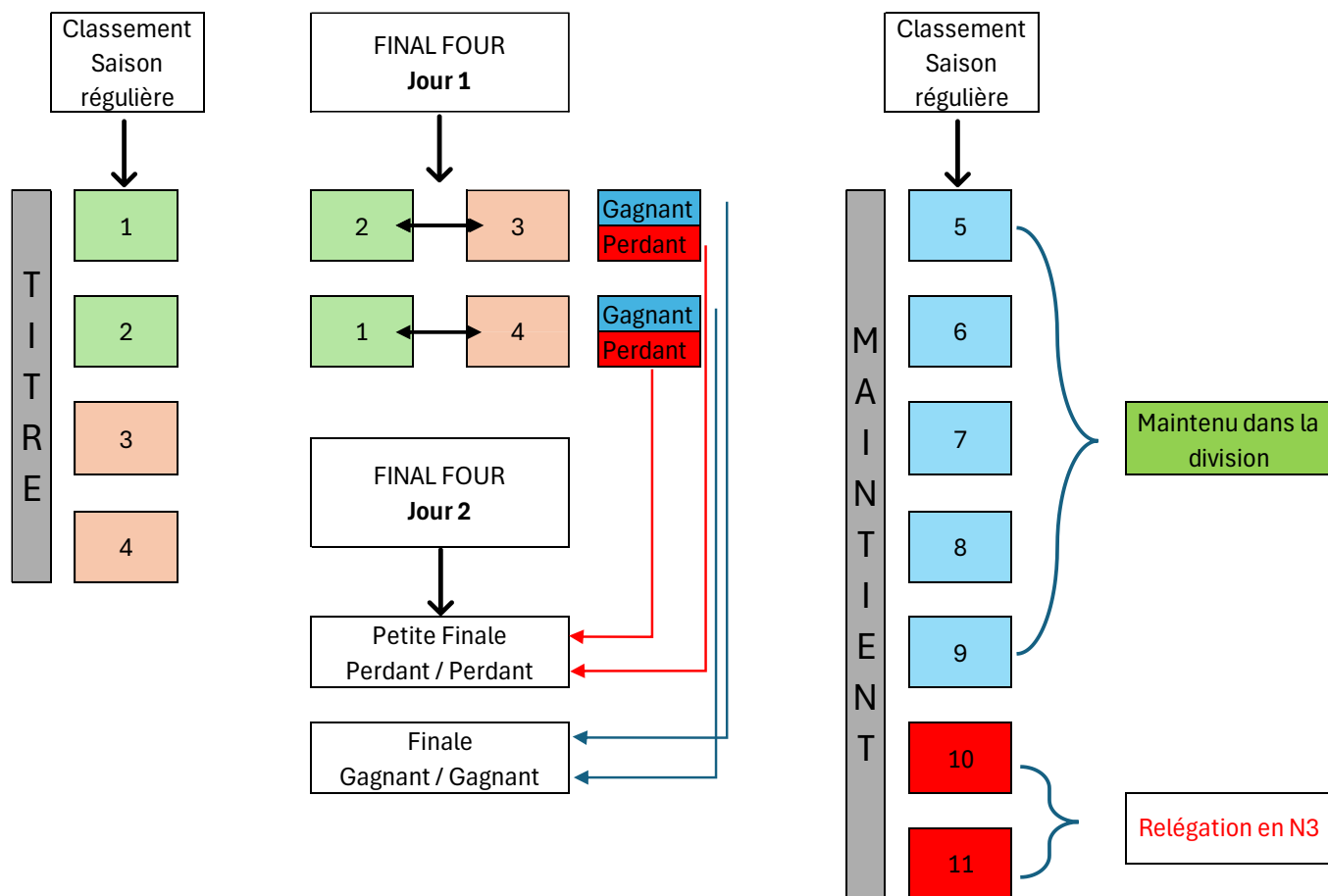
Les équipes classées 10^e et 11^e de la saison régulière sont reléguées en Nationale 3.

Cas particuliers :

- Si l'équipe vainqueur du Final Four de Nationale 2 ne souhaite pas monter en Nationale 1, alors l'équipe classée 10^{ème} de Nationale 1 est maintenue.
- Si l'équipe du Pôle Nationale de Basket fauteuil termine 10^e ou 11^e de la saison régulière, alors l'équipe classé 9^e descend à leur place.
- Si une équipe reléguée ne peut pas descendre en raison des règlements sportifs (par exemple : un club de Nationale 2 relégué possède déjà une équipe engagée en Nationale 3), alors l'équipe initialement engagée en Nationale 3 disparaît au profit de l'équipe reléguée.

NATIONALE 2

TITRE 6



Article 5 : Arbitrage

Les arbitres seront désignés par le pôle arbitrage à raison de 2 arbitres sur toute la saison.

Article 6 : Officiels de Table de Marque

Il est rappelé aux équipes de Nationale 2 l'importance de désigner comme OTM des officiels compétents, soit formés par leurs soins (avec, le cas échéant, l'appui de la sous-commission arbitrage), soit issus de la FFBB.

À compter de la saison 2025-2026, toute personne exerçant la fonction d'OTM, ainsi que toute personne mentionnée sur une feuille de marque, devra impérativement être licenciée auprès de la Fédération Française Handisport (FFH).

- En cas de non-respect de cet article : voir dispositions financières.

Article 7 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du championnat de Nationale 2 sont pris en charge par la caisse de péréquation de la C.F.B.F

Article 8 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans les dispositions financières de la C.F.B.F

Article 9 : Feuille de marque

Voir articles 23 et 24 des REGLEMENTS GENERAUX

Article 10 : Matériel

Voir article 36 des REGLEMENTS GENERAUX

REGLEMENT « CHAMPIONNATS »

NATIONALE 3

Article 1 : Présentation

La C.F.B.F organise un championnat de France de Nationale 3 avec 6 poules indépendantes les unes des autres et composées de 40 clubs. Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses régulièrement qualifiés.

Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueurs autorisés de 12 maximums avec 5 joueurs non sélectionnables en équipe de France (hors joueur « FIDET ») pouvant être inscrits sur la feuille de marque mais avec seulement la possibilité d'en faire évoluer en même temps quatre sur le terrain. De plus, possibilité d'évoluer deux joueurs classés « 5.0 points » valide ou « 5.0 points » NE.

Article 3 : Compétition

Les règles du jeu sont les règles officielles de l'IWBF.

Article 4 : Déroulement du championnat

Poule A ; B ; C ; D, F :

Toutes les équipes rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs allers-retours.

Poule E :

Les équipes de la poule E participent à un championnat sous forme de plateaux au nombre de 6.

Article 4 Bis : Critères de qualification pour le Final 4 du championnat de N3

Pour prétendre à une participation au Final 4 de Nationale 3, les conditions suivantes doivent être réunies :

- Le club doit évoluer dans une poule composée d'un minimum de 6 équipes, garantissant au moins 10 rencontres sur la saison régulière (rencontres aller-retour).
- Le club doit terminer premier de sa poule à l'issue de la saison régulière.

En cas de pluralité de poules répondant à ces critères (5 poules ou plus), un "arbitrage" est appliqué afin de désigner les 4 équipes qualifiées pour le Final 4 parmi les premiers de chaque poule.

Le classement comparatif entre ces équipes premières est établi selon les critères suivants, dans l'ordre de priorité :

1. Pourcentage de victoires (nombre de victoires / nombre total de rencontres jouées)
2. Goal average général (différence entre points marqués et points encaissés sur l'ensemble des rencontres de la saison régulière)
3. Nombre total de points marqués
4. Dossier disciplinaire (si nécessaire en cas d'égalité parfaite)

Les 4 équipes présentant les meilleurs résultats selon ces critères sont qualifiées pour le Final 4.

Forfait et procédure de repêchage

En cas de forfait d'une équipe qualifiée pour le Final 4, un repêchage est organisé selon l'ordre de priorité suivant :

1. L'équipe ayant terminé première de sa poule et non retenue au cut est repêchée en priorité.
2. Si cette équipe décline sa participation, le meilleur deuxième des 5 poules est alors repêché, selon les mêmes critères de classement utilisés pour départager les premiers de poule (cf. pourcentage de victoires, goal average, etc.).
3. Si ce deuxième repêché décline également, les équipes ayant terminé deuxièmes dans leur poule seront repêchées par ordre de classement comparatif, selon les mêmes critères, jusqu'à ce qu'une équipe accepte de participer.

Si seulement 4 poules répondent aux critères de qualification : l'équipe la mieux classée de chaque poule à l'issue de la phase régulière est qualifiée pour le final four

Si une des équipes qualifiées ne souhaite pas participer au Final Four alors la finale sera un plateau à 3 équipes où toutes les équipes se rencontrent.

Si deux des équipes qualifiées ne souhaitent pas participer au Final Four alors la finale se jouera en match sec entre les 2 équipes restantes.

Final Four Nationale 3

Détermination de l'ordre des demi-finales :

Si le club organisateur du Final Four participe aux phases finales, il pourra choisir de disputer soit la première, soit la deuxième demi-finale.

Si le Final Four se déroule sur terrain neutre, un sondage sera réalisé auprès des quatre équipes participantes afin de déterminer leurs préférences concernant l'ordre des demi-finales.

En l'absence de consensus, un tirage au sort sera effectué.

Un Final Four Nationale 3 est organisé entre les 4 équipes qualifiées sous forme de demi-finales puis petite finale et finale. Les demi-finales seront tirées au sort.

Le vainqueur du Final Four de nationale 3 est sacré champion de France nationale 3.

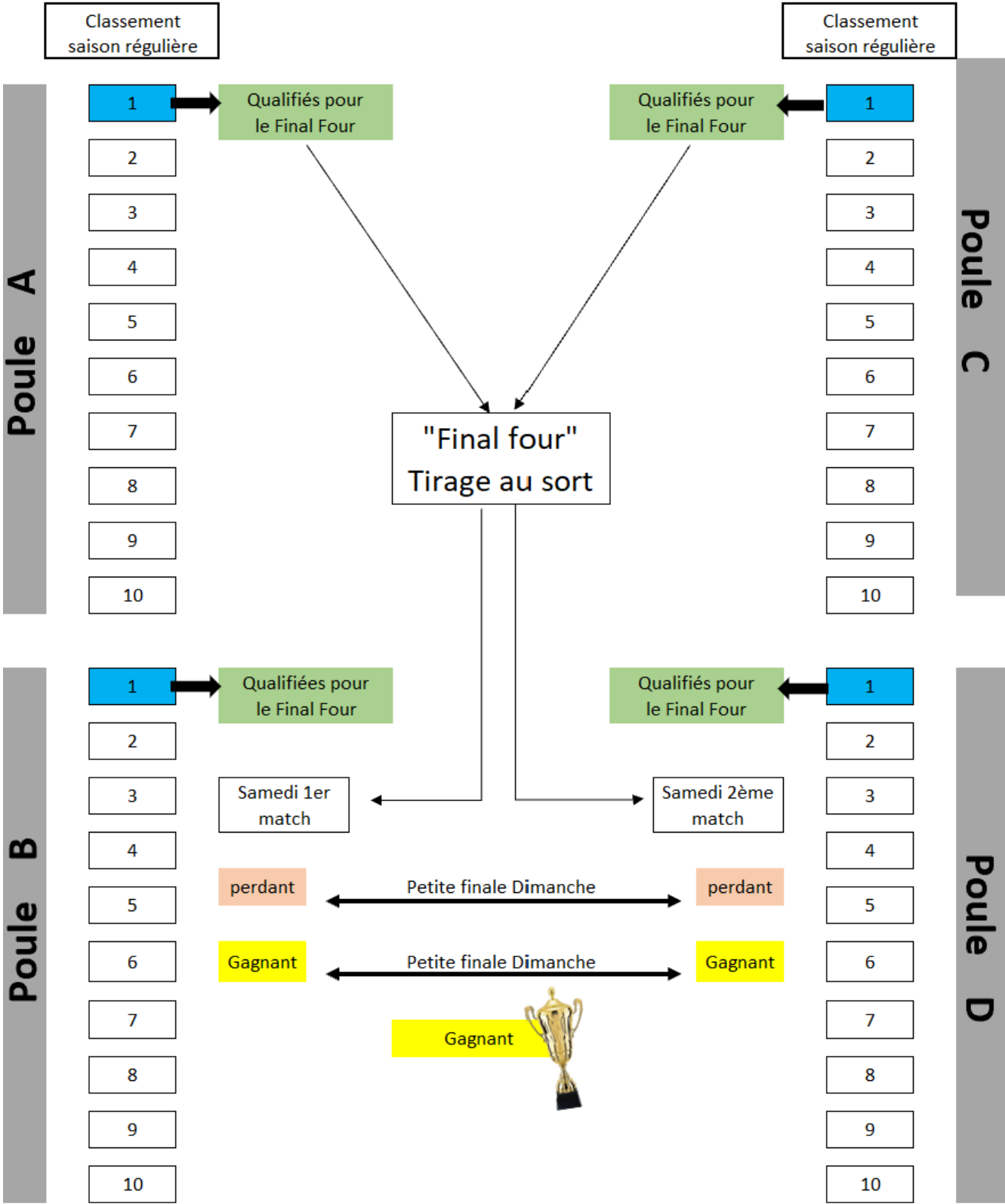
Article 4ter : Montée en Nationale 2

Le vainqueur de ce Final Four est sacré champion de France de Nationale 3 et accède à la Nationale 2 la saison suivante.

- Si l'équipe vainqueur du Final Four de Nationale 3 refuse l'accession en Nationale 2, le club finaliste pourra prétendre à cette montée.
- Si le finaliste décline également, alors l'équipe classée 10^e de Nationale 2 (hors cas particulier lié au pôle national de basket) sera automatiquement maintenu.

Nationale 3

TITRE 6



TITRE 6

Article 5 : Arbitrage

Les arbitres seront désignés par le pôle arbitrage à raison de 2 arbitres sur la toute la saison.

Article 6 : Officiels de Table de Marque

Il est rappelé aux équipes de Nationale 3 l'importance de désigner comme OTM des officiels compétents, soit formés par leurs soins (avec, le cas échéant, l'appui de la sous-commission arbitrage), soit issus de la FFBB.

À compter de la saison 2025-2026, toute personne exerçant la fonction d'OTM, ainsi que toute personne mentionnée sur une feuille de marque, devra impérativement être licenciée auprès de la Fédération Française Handisport (FFH).

- En cas de non-respect de cet article : voir dispositions financières.

Article 7 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du championnat de Nationale 3 sont pris en charge par la caisse de péréquation de la C.F.B.F.

Article 8 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans les dispositions financières de la C.F.B.F.

Article 9 : Feuille de marque

Voir articles 23 et 24 des REGLEMENTS GENERAUX

Article 10 : Matériel

Voir article 36 des REGLEMENTS GENERAUX



Classification 2025/2026

Basket - Fauteuil

liseré :

A gauche de la carte			A droite de la carte	
Carte Verte	Carte Jaune	Carte Rose	Carte Bleue	Carte Orange
1 pt	2 pts	1,5 pt	Liserés oranges et bleus non pris en compte en ELITE et N1	
1,5 pt	2,5 pts	1,5pt		
1,5 pt	2,5 pts	1,5pt		
1,5 pt	2,5 pts	1,5pt	0,5 pt	0,5pt
1,5 pt	2,5 pts	1,5pt	0,5 pt	0,5 pt

Avec une date de validité

Division	Maxi autorisé avec carte sans liseré	Maxi autorisé avec liseré(s) de couleurs
Elite Nationale	14,5 pts	17,5 pts
Nationale 1	14,5 pts	17,5 pts
Nationale 2	16 pts	19 pts
Nationale 3	17 pts	20 pts

Valide (5,0 pts)	Nombre d'étrangers (hors FIDET)
------------------	---------------------------------

1 sur la feuille 1 sur le terrain	6 sur la feuille 4 maxi sur le terrain
1 sur la feuille 1 sur le terrain	6 sur la feuille 4 maxi sur le terrain
2 sur la feuille 2 sur le terrain	5 sur la feuille 4 maxi sur le terrain
Pas de limite sur la feuille 2 sur le terrain	5 sur la feuille 4 maxi sur le terrain

Liseré	Principes généraux
--------	--------------------

SANS	Masculin français < 5 pts
SANS	Masculin français VALide
SANS	Masculin ETranger < 5 pts
SANS	Masculin Valide ETranger
SANS	Masculin étranger FIDèle
	Masculin nouvellement classifié*** (Eligible EDF**) et/ou U23/U19 (suivant niveau)*
	Féminine nouvellement classifiée*** (Eligible EDF**) et/ou U23/U19 (suivant niveau)*
	Féminine ETrangère < 5pts
	Féminine étrangère FIDèle < 5pts
	Féminine française < 5pts

Pour info : Il existe des cartes avec annotations : "NE" (Non Eligible en EDF**) ou "R" (Classification Révisable)

Annotation Marge	Bonus
	0
VAL	0
ET	0
VET	0
FID	0
J	1 ou 1,5*
JF	2 ou 2,5*
FET	1,5
FFID	1,5
F	1,5

Liseré	Spécificités Nat 2 et 3
--------	-------------------------

Féminine Valide française ou étrangère

Seniors : + de 55 ans

	Masculin français Senior < 5pts
	Masculin Senior étranger FIDèle < 5pts
	Masculin Senior ETranger < 5pts
	Féminine française Senior < 5pts
	Féminine Senior ETrangère < 5pts
	Masculin français Senior nouvellement classifié*** < 5pts
	Féminine française Senior nouvellement classifiée*** < 5pts

Annotation Marge	Bonus
FV	0,5

S	0,5
SFID	0,5
SET	0,5
FS	2
FSET	2
JS	2
FJS	3

* Les bonus des cartes vertes et des cartes jaunes s'appliquent aux joueurs nouvellement classifiés et/ou U23 en N3,N2,N1 et aux U19 en ELITE NATIONALE. Attention ils n'ont pas la même valeur en Elite.

** EDF = Equipe De France.

*** Etablissement de la 1ère carte de classification :

Pour un joueur nouvellement classifié de classe de 3 à 4,5 points, le bonus est valable **pendant UNE SAISON**.

Pour un joueur nouvellement classifié de classe de 1 à 2,5 points, le bonus est valable **pendant DEUX SAISONS**.

Les bonus U23/U19 et nouveaux joueurs ne se cumulent pas.

REGLEMENT « CHAMPIONNATS »

AUTRES COMPETITIONS

Organisation des rencontres et manifestations

Pour toute organisation d'une rencontre de basket fauteuil, l'organisateur doit impérativement solliciter l'autorisation préalable de la C.F.B.F.

Les candidatures à l'organisation des manifestations sportives pilotées par la C.F.B.F. doivent être déposées via un formulaire que vous pouvez retrouver sur le site de la commission : France basket fauteuil

[Organisations de Manifestations - HandiBasket](#)

Important : un formulaire distinct doit être complété pour chaque manifestation.

- Coupe de France – Trophée Maurice Schoenacker (samedi 21/02/2026 et dimanche 22/02/2026)
- Coupe de la Commission, (samedi 21/02/2026 et dimanche 22/02/2026)
- Championnat de France Jeunes U23 – Trophée Bernard GANSER – Coupe le Petit Robert - (samedi 23 et dimanche 24 mai 2026)
- Final Four N3 (samedi 30/05/2026 et dimanche 31/05/2026)
- Final Four N2 (samedi 13/06/2026 et dimanche 14/06/2026)
- Final Four N1 (samedi 20/06/2026 et dimanche 21/06/2026)
- Final Four Elite (samedi 27/06/2026 et dimanche 28/06/2026)

Date limite de retour des candidatures : **01 octobre 2025**

REGLEMENT « CHAMPIONNATS »

TITRE 6

COUPE DE FRANCE – Trophée Maurice Schoenacker

La C.F.B.F. organise la Coupe de France – Trophée Maurice **Schoenacker**

Cette compétition est ouverte aux 8 premières équipes d'Elite Nationale à l'issue de la fin du cycle aller de la saison régulière.

Chaque saison, à l'issue de la RAC, la C.F.B.F. présentera la formule adoptée pour la saison suivante pour cet évènement.

Voir annexe (déroulement coupe de France - – Trophée Maurice Schoenacker)

COUPE DE LA COMMISSION

La C.F.B.F. organise la Coupe de la Commission.

Cette compétition est ouverte aux équipes classées 9^e et 10^e d'Elite Nationale et 1^{er} et 2^e de Nationale 1 à l'issue de la fin du cycle aller de la saison régulière.

Chaque saison, à l'issue de la RAC, la C.F.B.F. présentera la formule adoptée pour la saison suivante pour cet évènement.

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES U23

Coupe Bernard GANSER – Trophée « Le Petit Robert »

Chaque saison la C.F.B.F. organise le championnat de France « Jeunes U23 Coupe Bernard Ganser – Trophée « Le Petit Robert ».

Voir annexe (règlement championnat de France « Jeunes »)

COUPE D'EUROPE DES CLUBS

L'IWBF organise l'ensemble des coupes d'Europe des clubs.

Se référer au règlement IWBF Europe en vigueur.

La C.F.B.F. sera amenée à proposer divers évènements en fonction de la possibilité des clubs et du calendrier des équipes de France et de leurs compétitions.

Exemples : Trophée des champions ; All-star Game ; évènement 3VS3 national...